

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Commune de Pourrières



Sommaire

A. LE CONTEXTE GENERAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2024	4
1. Contexte international	4
2. Contexte national : bilan 2024 et perspectives économiques et budgétaires pour 2025.....	4
3. Rappel des principales dispositions inscrites au projet de loi de finances 2025 :	5
B. LA COMMUNE DE POURRIERES : SITUATION 2024 ET PERSPECTIVES 2025 ..	6
1. Présentation du compte financier unique provisoire 2024	6
2. Les faits marquants de l'année 2024.....	8
3. La situation financière de la commune de Pourrières.....	13
C. LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025 ET LES PROJETS	17
D. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025	18
1. Budget général - Projection des dépenses de fonctionnement.....	18
2. Budget général - projection des recettes de fonctionnement	20
3. Budget général - Projection des investissements 2025 et des financements	21
ANNEXES	22
E. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENTS PREVISIONNELLE 2024-2027	22
F. DEVELOPPEMENT CONSACRE A LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE	23
G. LES INDEMNITES DES ELUS PERÇUES EN 2024	24

Préambule

Ce rapport est établi en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui invitent les communes comptant 3.500 habitants et plus à engager un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget primitif.

La M57¹ précise que l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT.

Le débat d'orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le présent rapport a vocation à être le support de ce débat. Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département. Il est mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours maximum suivants la tenue du DOB. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption (décrets n°2016-841 du 24/06/2016 et n° 2016-834 du 23/06/2016).

Le rapport doit comporter notamment les informations suivantes (article D. 2312-3 du CGCT) :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes avec, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En application de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport d'orientation budgétaire introductif au débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024. Il est précisé à l'assemblée que le vote du budget primitif 2025 est prévu le 10 mars 2025.

¹ Nouvelle nomenclature comptable applicable au 1^{er} janvier 2024

A. Le contexte général de la préparation budgétaire

ID: 083-218300978-20250206-2025_001-DE

Le contexte international et national dans lequel s'inscrit le rapport d'orientation budgétaire de notre commune en 2025 est marqué par des défis économiques, sociaux et environnementaux significatifs et un contexte budgétaire incertain.

1. Contexte international

À l'échelle mondiale, les tensions géopolitiques, les fluctuations des marchés énergétiques et les conséquences du changement climatique influencent les économies locales, entraînant une incertitude sur les prévisions de croissance. Ces facteurs peuvent impacter les ressources financières disponibles pour les collectivités.

Les perspectives pour 2025 restent prudentes. Le FMI prévoit une croissance mondiale légèrement plus élevée à 3,2 % contre 3,1% en 2024, mais cette amélioration pourrait être fragile. L'inflation mondiale devrait progressivement ralentir pour s'établir à 4,4 % en 2025 (5,8 en 2024). Cependant, des risques subsistent : les tensions géopolitiques pourraient entraîner de nouvelles hausses des prix des matières premières, et une inflation sous-jacente plus élevée pourrait forcer les banques centrales à maintenir des politiques monétaires restrictives. Les experts du FMI insistent sur la nécessité pour les gouvernements de se concentrer sur l'assainissement des finances publiques tout en poursuivant des réformes structurelles, afin de renforcer la productivité et la stabilité à long terme.

2. Contexte national : bilan 2024 et perspectives économiques et budgétaires pour 2025

En France, l'année 2024 a été marquée par une croissance économique modeste, estimée à 1,1%² qui reflète les difficultés structurelles auxquelles le pays est confronté, notamment une inflation persistante qui affecte le pouvoir d'achat des ménages et augmente les coûts des services publics.

Les prévisions de croissance pour 2025, telles qu'établies initialement dans le projet de loi de finances 2025, anticipent généralement une reprise modérée de l'économie. Bien que les chiffres exacts puissent varier en fonction des sources et des mises à jour économiques, la croissance est souvent estimée autour de 1,1% pour cette année-là, avec une prévision d'inflation à 1,8% pour 2025.

Les taux d'intérêt d'emprunt pour les collectivités locales en 2025 peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment les conditions économiques, les politiques monétaires de la Banque centrale. En général, les taux d'intérêt pour les emprunts des collectivités locales sont influencés par les taux directeurs fixés par la Banque centrale européenne (BCE) et peuvent être estimés autour de 3 % pour les emprunts à long terme.

La crise gouvernementale et la situation relative au vote de la loi de finances 2025³ au jour de la rédaction du présent rapport ont compliqué l'exercice.

La mise en œuvre des mesures prévues dans le PLF2025 pour redresser les comptes publics est caduque.

² Source www.labanquepostale.com

³ La loi spéciale n°2024-1188 du 20 décembre 2024 a été adoptée jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, permettant au Gouvernement de percevoir les impôts et de ne dépenser que dans la limite des crédits votés l'an dernier. La nouvelle version de la loi de finances a été adoptée le 23 janvier 2025 par le Sénat et a été examinée le 30 janvier 2025 en commission mixte paritaire pour trouver un compromis sur le texte.

Le BP2025 s'inscrit dans un contexte inédit et incertain qui conduit le signe de la prudence. Par conséquent, la commune a fait le choix d'intégrer certaines mesures prévues initialement dans le PLF2025, les éléments qui suivent peuvent donc être remis en cause dans le cadre du vote de la prochaine loi de finances.

Enfin, il convient de rappeler la trajectoire définie par la loi de programmation des finances publiques⁴ et qui concerne les exercices 2023 à 2027, et notamment l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement détaillé comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4.8	2.0	1.5	1.3	1.3

3. Rappel des principales dispositions inscrites au projet de loi de finances 2025 :

Même si le texte n'a pas été voté, il paraît important de rappeler les principales mesures initialement prévues.

Ce texte s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % à l'horizon 2029. Le PLF 2025 initial repose sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 Md€ d'économies qui passera par la restriction des recettes.

Cet effort en dépenses est partagé entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales⁵ et les administrations de sécurité sociale.

Baisse du FCTVA

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) devait être réduit de 800 millions d'euros. A partir du 1/01/2025, il était prévu de passer son taux de 16,404 % à 14,850 % de supprimer le remboursement au titre des dépenses de fonctionnement. Cela concernerait les dépenses réalisées à partir de 2025, sans impacter celles réalisées en 2024. Cette mesure serait à ce jour supprimée. Maintenue ou pas, elle n'aura pas d'impact sur notre BP2025.

Les dotations

En 2025, la DGF resterait stable après deux années de hausse. La loi spéciale garantit son versement sur les prochaines semaines sur la base 2024.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteraient respectivement de 140 M€ (+5%) et 150 M€ (+6,7%).

La dotation d'intercommunalité augmenterait de 90 M€ (comme en 2024).

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont maintenues « au niveau historiquement élevé de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,8 milliard d'euros en crédits de paiement », selon le gouvernement.⁶

⁴ Adoptée le 18 décembre 2023

⁵ Qui devaient supporter un effort de 5Mds d'€ ramené à 2,2Mds d'€ selon les annonces du premier ministre dans son discours de politique générale du 14/01/25.

⁶ Source : <https://www.amf.asso.fr/documents-budget-2025-plusieurs-mauvaises-nouvelles-pour-les-collectivites/42350>

Réduction du fonds vert

Le Fonds vert passerait de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros.

Augmentation des cotisations CNRACL

Concrètement, au lieu de trois augmentations successives de 4 points, les collectivités devront se soumettre à quatre augmentations successives de 3 points jusqu'en 2028. Ce qui fera passer à terme le taux de cotisation de 31,65 % en 2024 à 43,65 %.

Impôts locaux : une des rares certitudes

En 2025, les valeurs locatives cadastrales qui servent à établir les bases de la fiscalité locale seront revalorisées de 1,7% contre 7,1% en 2023 et 3,9% en 2024.

L'examen du PLF 2025 a repris le 15 janvier 2025 et laisse entrevoir que l'effort demandé aux collectivités territoriales serait moins important qu'initialement prévu⁷.

B. La commune de Pourrières : situation 2024 et perspectives 2025

1. Présentation du compte financier unique provisoire⁸ 2024

Le compte financier unique remplace le compte administratif et le compte de gestion avec une nouvelle annexe obligatoire : « impact du budget pour la transition écologique ». Désormais ce seul document sera examiné en Conseil Municipal et voté lors de la séance du 10 mars 2025. Il s'agit ici de présenter une situation de clôture prévisionnelle permettant d'appréhender les grandes tendances concernant le fonctionnement, l'investissement et l'endettement de la commune et d'aborder la trajectoire financière 2025.

BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLES	2024 INVESTISSEMENT		2024 FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
Résultats Reportés	979 744,92			1 246 111,77	979 744,92	1 246 111,77
Opérations de l'Exercice	4 863 866,59	5 960 357,08	5 815 740,94	6 431 425,90	10 679 607,53	12 391 782,98
Résultat de l'exercice		1 096 490,49		615 684,96		1 712 175,45
Part affectée investissement 1068				1 246 111,77	0,00	
Totaux réalisés	5 843 611,51	5 960 357,08	5 815 740,94	6 431 425,90	11 659 352,45	12 391 782,98
Résultat de clôture		116 745,57		615 684,96		732 430,53
Report BP 2025 Restes à réaliser	1 090 546,42	1 903 697,98			1 090 546,42	1 903 697,98
Solde RAR	813 151,56					
Totaux cumulés	6 934 157,93	7 864 055,06	5 815 740,94	6 431 425,90	12 749 898,87	14 295 480,96
Résultat de clôture corrigé des RAR	929 897,13		615 684,96		1 545 582,09	

⁷ Baisse de 3Mds € sur le prélèvement annoncé sur les collectivités

⁸ Dans l'attente des derniers traitements comptables effectués par la DGFIP

✓ La section de fonctionnement :

Le résultat reporté est en nette augmentation et s'établit à 1 246 111,77€⁹.

Grâce à un effort de gestion, les dépenses de fonctionnement baissent de 306K €.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice s'améliore légèrement : 615 684,96€ en 2024¹⁰.

Si les recettes sont en baisse¹¹ cela est dû essentiellement à :

- La baisse des recettes exceptionnelles inscrites au chapitre 77 : les produits de cessions d'immobilisation se sont élevés à 63K€ en 2023, aucune n'ayant été réalisée sur l'exercice 2024. A noter également, que la commune a perçu un produit exceptionnel en 2023 de 96K€ suite à un jugement en sa faveur.
- La baisse des remboursements des rémunérations des personnels régie des eaux perçus de la CAPV de 45K€ (mais due à un départ de personnel par voie de détachement en cours d'année)
- La baisse des redevances d'occupation du domaine public de 43K€ en 2024 (l'exercice 2023 avait enregistré des recettes exceptionnelles dues au ratrapage d'années antérieures).
- La suspension souhaitée des coupes de bois en 2024 qui représente une perte de recettes de 29K€

✓ La section d'investissement :

Le résultat d'investissement de l'exercice (hors RAR) semble s'améliorer passant de 22 864,56€ en 2023 à 1 096 490,49 € en 2024. Or, il convient de rappeler que les recettes d'investissement tiennent compte de l'affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 1 246 111,77€

Contrairement à l'exercice précédent, le solde des RAR est positif et permet d'obtenir un résultat de clôture d'investissement en nette augmentation : 929 897,13 € (- 1277 036,18€ en 2023)

✓ Evolution du résultat de clôture d'ensemble

2022	2023	2024
671 523,39	-30 924,41	1 545 582,09

✓ Evolution du virement à la section d'investissement

L'exercice 2024 a été marqué par des opérations d'investissement importantes (voir ci-après) qui expliquent le montant du virement en 2024.

	BP2022	BP2023	BP 2024
Virement à la section d'investissement	482 253,34 €	873 605,56 €	1 246 111,77 €

⁹ 671 523,39€ à l'exercice précédent

¹⁰ 574 588,38€ en 2023

¹¹ Baisse de 269K€ par rapport à 2023

2. *Les faits marquants de l'année 2024*

✓ Le Bar du Var et la Grand'place

Pour rappel, la commune était co-propriétaire de l'immeuble Bar du Var avec deux particuliers. Face à l'ampleur des travaux à réaliser pour la consolidation de l'immeuble « Bar du Var », les propriétaires ont accepté la vente de leurs logements dont la commune s'est portée acquéreur en septembre 2024 pour un montant de :

- Logement 1 : 44 751€
- Logement 2 : 87 638€

Durant cette phase, la commune a commencé les travaux de gestion des eaux pluviales et de consolidation du mur de la Grand place, préalable indispensable pour envisager ensuite la consolidation pérenne de l'immeuble. En effet, les problèmes d'infiltration et de ruissellement des eaux qui ont fragilisé l'édifice ont pour origine le traitement des eaux pluviales au niveau de la Grand Place.

Une enveloppe de 540K€ de travaux était prévue au budget 2024. L'opération devrait s'achever courant premier trimestre 2025.



✓ Le complexe sportif

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 083-218300978-20250206-2025_001-DE

Berger
Levrault

Les travaux du complexe sportif sont terminés, une réception a été réalisée le 16 décembre 2024 avec une levée progressive des dernières réserves. Une inauguration est prévue fin du premier trimestre 2025.

Coût total des travaux : 3 363K€ TTC

RAR 2024 inscrits au BP2025 : 396K€

Subventions obtenues : 1 790K€ dont 769K€ perçues en 2024 et 797K€ en RAR2024.



✓ Les travaux de voirie

Les travaux de liaison piétonne aux Sénioriales sont achevés pour un coût total de 337K€ TTC dont 206K€ réalisés sur l'exercice 2024 et répartis comme suit :

- Travaux réalisés par les services techniques municipaux : 9K€
- Travaux réalisés dans le cadre du marché de voirie : 177K€
- Travaux réseaux secs : 20K€

L'opération a été subventionnée à hauteur de 256 115€.

✓ Travaux de toiture sur l'école jean Aicard

Le coût des travaux s'élève à 477 580€ dont 459 572K€ liquidés en 2024. La commune a obtenu 152 467€ de subvention.



✓ La masse salariale entre 2022 et 2024

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025

Berger
Levraud

ID : 083-218300978-20250206-2025_001-DE

Evolution des effectifs de la commune au 31 décembre de chaque année (ETP) :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non titulaire	Total
2022	1	2	57.28	11.71	71.99
2023	1	2	53.77	13.57	70.34
2024	1	2	57.6	10.65	71.25

En 2024, la commune a connu 2 départs :

- Un agent par voie de détachement
- Un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite

Evolution de la masse salariale

	2022	2023	2024
012- Dépenses de personnel	3 255 244 €	3 275 163 €	3 316 302.89

Entre 2023 et 2024, le chapitre 012 a connu une augmentation de 1.24% due essentiellement à :

- La revalorisation du régime indemnitaire
- Le contrat d'apprentissage au service scolaire
- La stagiairisation de 4 agents au 1^{er} septembre 2024 avec augmentation de leur régime indemnitaire
- L'organisation de 2 tours d'élections

✓ Le pôle scolaire

Le restaurant scolaire

Nombre de repas servis sur la période 2022-2024 :

2022	2023	2024	EVOL 2022/2024
71 366	72 215	75 046	5,15%

Effectif des écoles :

	2022	2023	2024	2025	EVOL 2022/2025
Maternelles	221	232	199	201	-9%
Elémentaires	395	380	361	357	-9%

Le marché de restauration scolaire a été renouvelé en septembre 2024 à tarifs identiques.

Le coût d'un repas facturé à la mairie est de 2.85€ HT pour les maternelles et 3.25€ HT pour les élémentaires.

Les tarifs facturés aux familles depuis la rentrée 2024 s'établissent comme suit :

Quotient Familial des familles ¹²	Tarifs Maternelles	Tarifs Élémentaires
QF de 0 à 1000 € (30% des familles)	3,00 €	3,25 €
QF de 1001 à 2500 € (60% des familles)	3,90 €	4,15 €
QF de 2501 à 3000 € et +(10% des familles)	4,15 €	4,40 €

Evolution des recettes réelles relatives aux facturations

2022	2023	2024
221 559€	232 122€ ¹³	227 254€ (si rattachement) Sinon 204 335.39€

Depuis la mise en place de ces nouveaux tarifs, on constate une légère baisse des recettes familles en raison de la mise en place des QF et du nombre de familles sur la première tranche, ce qui laisse supposer une baisse globale sur 2025 d'environ 10 000 € des recettes familles.

✓ Autres dépenses

Exercice	Activités	Dépenses
	Prestataire SIHA (Péri et Extrascolaires + ALSH)	
2021		242 457 €
2022		263 376 €
2023		249 765 €
2024		199 353 €
	Subventions aux écoles	
	Séjours avec nuitées	
2021		6 525,85 €
2022		12 580 €
2023		15 436 €
2024		11 000 €
	Piscine "savoir nager"	
2023		5 000 €
2024		4 000 €
	Sorties scolaires	
2021		3 907 €
2022		7 930 €
2023		4 720 €
2024		6 399 €

¹² 434 familles enregistrées sur l'année 2024-2025

¹³ Au réel sans tenir compte des factures 2022 reportées sur 2023 (produits inscrits au CA 2023 276K€)

3. La situation financière de la commune de Pourrières

L'objectif de l'analyse qui suit est de présenter à la lumière des principaux indicateurs financiers que constituent l'épargne et la capacité de désendettement la situation financière de notre commune telle qu'elle résulte du compte financier unique provisoire de 2024 de notre budget principal.

✓ Evolution des dépenses de fonctionnement

	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024
011-Charges à caractère général	1 403 738	1 458 314	1 320 725
012- Charges de personnel	3 255 244	3 275 163	3 316 303
014- Atténuation de produits	173 956	84 942	83 956
65- Autres charges de gestion courante	529 181	690 831	561 981
66- Charges financières	88 153	94 054	158 251
67- Charges exceptionnelles	35 633	42 887	46 600
68- Dotation aux amortissements	119 833	404 675	327 924
TOTAL DES DEPENSES	5 605 738	6 050 866	5 815 740

Les dépenses de fonctionnement baissent de 3.89 % entre 2023 et 2024 (contre une augmentation de 7.94% entre 2022 et 2023).

Entre 2023 et 2024, on note que les dépenses inscrites aux chapitres 011 affichent une baisse de 9.43% et celles au 012 ont augmenté de 1.26%.

Sur le chapitre 011 :

- Les dépenses d'eau : l'exercice 2023 a connu une hausse exceptionnelle des dépenses due à une série de fuites
- Grâce au groupement de commande avec TE83, au passage à la LED, des économies importantes ont été réalisées en dépense d'énergie
- La baisse des dépenses de carburant est due à l'immobilisation de la balayeuse qui est à nouveau en fonction.
- Le contrat d'entretien des espaces verts avec l'ESAT Les Hauts de l'Arc a été revu à la baisse.
- Suite à la décision de la commune, l'exercice 2024 n'enregistre aucune dépense d'entretien de bois

✓ Evolution des recettes de fonctionnement

	2022	2023	2024
013- Atténuation de charges	113 770	74 355	94 442
70- Produits des services	427 957	574 540	380 006
73- Impôts et taxes	4 340 454	4 756 942	
731- Fiscalité locale			4 788 115
74- Dotations- Subventions	740 671	720 237	746 690
75- Autres produits de gestion courante	83 188	73 279	70 453
76- Produits financiers	0		614
77- Produits exceptionnels (hors cession)	9 582	139 320	320
042 Opération d'ordre (hors 777)	356 008	267 271	350 785
dont travaux en régie	336 500	267 272	350 785
TOTAL DES RECETTES	6 071 630 €	6 605 945 €	6 431 425 €

Les recettes baissent de 2.64% entre 2023 et 2024. En effet, comme développé plus haut, l'exercice 2023 avait enregistré des recettes exceptionnelles et notamment pour rappel :

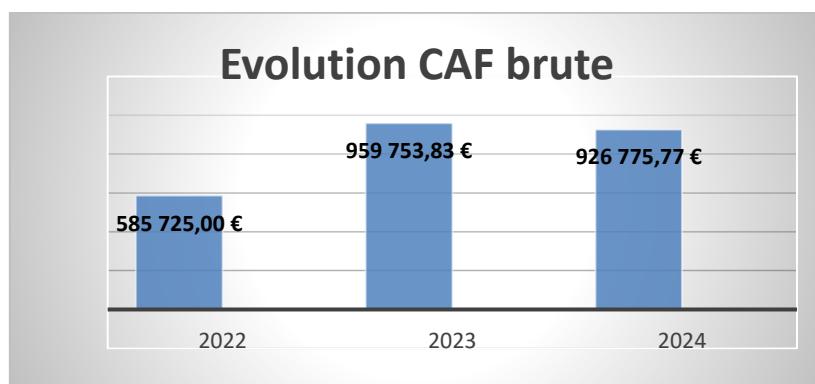
- 96K€ suite à une procédure devant la Cour administrative d'appel de Marseille en faveur de la commune
- Les ventes de bois pour 29K€
- Des ventes de terrains (63K€)

✓ Les ratios d'épargne

L'épargne brute (Capacité d'Autofinancement Brute – CAF brute) représente l'excédent du résultat de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement du capital des emprunts, dépenses d'équipement). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors cessions d'actifs) et les dépenses réelles de fonctionnement (charges financières comprises).

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les équipements après remboursement de l'emprunt en capital.

Entre 2023 et 2024, la CAF brute et la CAF nette affichent respectivement une baisse de 3.44% et 0.25% par rapport à celles de 2023, année qui avait enregistré des recettes exceptionnelles comme expliqué ci-dessus.



Evolution CAF nette



- ✓ Evolution des dépenses et des recettes d'investissement 2022-2024 (travaux en régie et RAR compris)

	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement : (20 à 23 + 722, RAR compris)	3 661 313	2 920 491	5 558 939
Recettes propres d'investissement	2 421 753	2 617 832	4 384 481

En 2024, les dépenses et recettes d'équipement sont en hausse par rapport à 2023 du fait des opérations importantes comme le complexe sportif, les écoles, la Grand place, les Sénioriales.

Le taux de réalisation s'améliore nettement tant en dépenses qu'en recettes :

	DEPENSES EQUIPEMENT		
	BP2024	CFU 2024	TAUX REALISATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 20	687 354,47	229 717,49	33%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21	1 043 183,64	465 682,65	45%
IMMOBILISATIONS EN COURS 23	4 332 840,67	3 422 209,45	79%
TRAVAUX EN REGIE	320 000,00	350 785,00	110%
TOTAL	6 383 378,78	4 468 394,59	70%

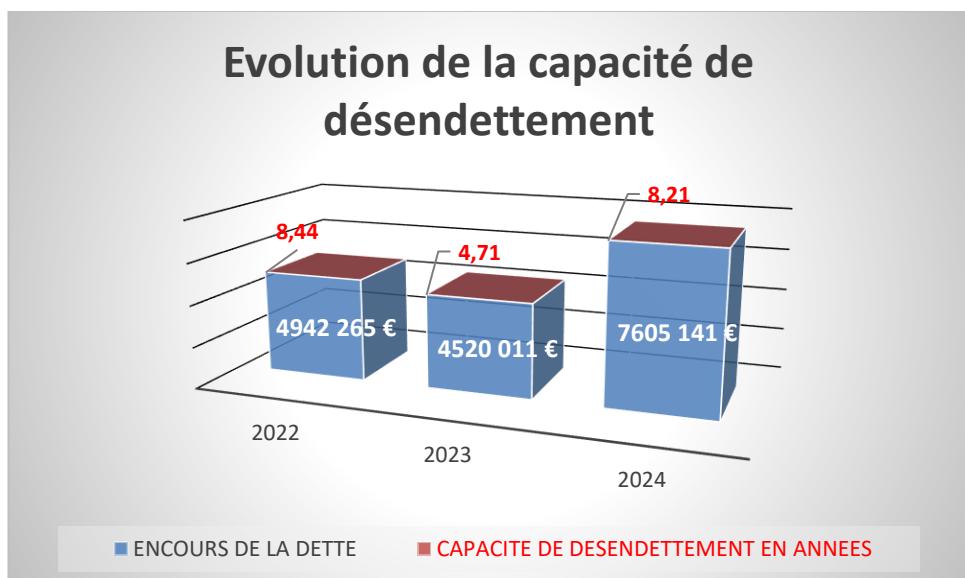
	RECETTES INVESTISSEMENT		
	BP2024	CFU 2024	TAUX REALISATION
DOTATIONS FCTVA TAM 10	1 546 111,77	1 519 564,15	98%
SUBVENTIONS 13	2 501 400,34	957 219,03	38%
TOTAL	4 047 512,11	2 476 783,18	61%

Le recours à l'emprunt et au virement depuis la section de fonctionnement sont les deux principales sources de financement.

	Au BP2022	Au BP 2023	Au BP2024
Virement à la section d'investissement n+1	482 253.34	873 605.56	1 246 111,77

- ✓ Sur le plan de la dette

Le nombre d'habitants retenu pour le calcul des ratios d'endettement correspond à la population légale l'INSEE au 1^{er} janvier 2024 : 5 580 habitants.



14

On considère généralement que le seuil de vigilance s'établirait entre 6 et 9 ans et que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 10-12 ans.

¹⁴ Encours de la dette/ CAF brute

C. Les grandes orientations du budget 2025 et les

ID: 083-218300978-20250206-2025_001-DE

✓ Le projet de vente du terrain de l'EPF – Projet Spirit

Un compromis de vente des terrains (AM 14, AM 652 et AM 677) propriétés de la commune au profit de la société SPIRIT PROVENCE a été signé le 13 juin 2024 moyennant le prix de 950 000,00 euros.

Le permis de construire a été accordé le 27 novembre 2024. La constatation de l'affichage par constat d'huissier a été effectuée le 2 décembre 2024. Le recours des tiers s'est donc achevé au 2 février 2025. Reste un mois de recours préfectoral.

La date de réitération de l'acte authentique est fixée au plus tard le 30 juin 2025. Au regard des délais de recours et par principe de prudence, à ce jour la recette n'est pas portée au budget prévisionnel présenté dans ce ROB.

Toutefois, cette opération pourra être reportée au Budget primitif qui sera présenté pour vote au Conseil Municipal du 10 mars 2025.

✓ Le Bar du Var et la Grand'place

Comme précisé plus haut, les travaux de la Grand place devraient se terminer fin du premier trimestre.

La poursuite des travaux du Bar du Var consiste à consolider de manière pérenne l'immeuble afin de pouvoir procéder à la main levée de l'arrêté de péril et rouvrir la Grand'rue. A ce jour, les prévisions budgétaires 2025 se déclinent comme suit :

MISSION ARCHITECTE-MAITRISE D'OEUVRE	TRAVAUX DE CONSOLIDATION DU BAR	SUBVENTIONS OBTENUES AU JOUR DE LA REDACTION DU ROB
46K€	520K€ ¹⁵	130K€

✓ Les travaux de voirie/ espaces verts

Les travaux de voirie/espaces verts réalisés en travaux régie s'élèveront à 105K€ et concerteront les voies suivantes :

- Chemins en tout venant : (Roquefeuille, Senioriales, Ancien chemin d'Ollières, grande Pugère, chemin du Planet)
- Campagne d'enrobés
- Peinture routière
- Créations paysagères, dont entretien du site du SKATE PARC (à la place de l'ESAT dont les prestations ont dû être revues à la baisse au regard de l'augmentation des tarifs)
- Entretien du pluvial en lien avec la CAPV

Par ailleurs, la commune a lancé un marché de voirie dont le principal chantier devrait concerter la sécurisation et la création d'un piétonnier à l'avenue des Bastides en 2025

✓ Sécurité et Police Rurale

Une enveloppe de 25K€ est prévue pour le passage à la fibre et éventuellement le développement des installations de caméras de vidéo protection.

¹⁵ Au jour de la rédaction du ROP

✓ Travaux aux écoles

Les travaux relatifs à la rénovation énergétique de l'école St Exupéry sont estimés par TE83 à 997K€. Selon la programmation prévisionnelle de ces derniers, 747K€ sont prévus au BP2025, avec un solde prévu en 2026.

✓ Affaires générales

En 2025, la commune ouvre le service des « titres sécurisés ». Les investissements nécessaires ont déjà été réalisés en 2024.

✓ Les services techniques municipaux

Avec trois recrutements effectués en 2023, les services techniques disposent désormais d'une équipe complète et ont prévu une programmation de travaux en régie pour 360K€ (dont 105K€ de travaux de voirie voir supra):

Secteur Bâtiment :

- Rafraîchissement Mairie Annexe + Appartement de la poste
- Réhabilitation et aménagement ancienne caserne
- Peinture RDC Jean AICARD
- Poursuite de la pose des brises vues Ecole Elémentaire Antoine de St Exupéry
- Création WC PMR salle des fêtes
- Continuité de l'Agenda D'Accessibilité Programmée

D. Les prévisions budgétaires 2025

L'élaboration du budget 2025 est marquée par un programme d'investissements important et notamment :

- Le Bar du Var et la Grand'place
- Les travaux d'économie d'énergie école Saint Exupéry
- Les travaux de voirie

1. Budget général - Projection des dépenses de fonctionnement

Les enveloppes budgétaires de dépenses de fonctionnement 2025 ont été établies sur la base du scenario suivant :

✓ Les charges à caractère général (chapitre 011)

- Augmentation des coûts des matières premières et matériaux
- Coût de fonctionnement du complexe sportif
- Entretien d'un parc automobile vieillissant avec mise en place d'un outil de suivi de la flotte
- Entretiens et coupes des platanes
- Projet de passage à la fibre

- Les nouveaux marchés relatifs à l'assurance, notamment, des « bâtiments communaux » et la flotte auto :

	2022	2023	2024	2025
RC	3873,75	3785,58	3673,68	3673,68
Cyber sécurité	1 400,00	1679,95	1814,26	1799,09
Dommage aux biens	11495,55	12787,17	30957,18	34 372,34
Flotte auto	5012,74	4274,65	5218	11 792,64
Total	21 782,04	22 527,35	41 663,12	51 637,75¹⁶

✓ Les frais de personnel (chapitre 012)

- Recrutement d'un responsable de pôle aménagement du territoire
- Arrivée d'un nouvel agent chargé des Ressources Humaines à compter du 1^{er} mars 2025.
- Arrivée d'un nouvel agent technique à la régie de l'eau au 1^{er} mai 2025 mais dont la rémunération sera remboursée par la CAPV à hauteur de 100%.
- Recrutement de personnels contractuels pour les cantines et entretien des bâtiments communaux pour remplacer des agents absents.
- Stagiairisation de 2 agents techniques ayant pour conséquence l'augmentation de leur régime indemnitaire.
- Des avancements d'échelons et de grades
- Tenue éventuelle d'élections nationales
- Augmentation du taux de cotisation CNRACL
- Prise en compte de la participation employeur de 20€ pour la prévoyance.

En synthèse :

Ces hypothèses conduisent globalement à 6 756 826,98€ de dépenses de fonctionnement prévues en 2025 (hors virement à la section¹⁷):

	DEPENSES FONCTIONNEMENT			
	BP2024	CFU2024	BP2025	EVOL. CFU2024 BP2025
CHAPITRE 11 charges à caractère général	1 453 595,00	1 320 725,35	1 498 818,66	178 093,31
CHAPITRE 12 dépenses de personnel	3 333 157,09	3 316 302,89	3 603 920,04	287 617,15
CHAPITRE 14 atténuation de produit	86 126,00	83 956,00	84 126,00	170,00
VIREMENT DE LA SECTION 023	100 000,00	0,00		
OPERATION D ORDRE 042	440 174,77	327 923,90	635 682,86	307 758,96
CHAPITRE 65 autres charges de gestion courante	679 399,00	561 981,00	633 279,42	71 298,42
CHAPITRE 66 charges financières	100 000,00	158 250,97	255 000,00	96 749,03
CHAPITRE 67 charges exceptionnelles	70 000,00	46 600,00	46 000,00	-600,00
	6 262 451,86	5 815 740,11	6 756 826,98	941 086,87

¹⁶ Prévu 55K€ au BP2025 suite à l'augmentation prévue de la cotisation catastrophes naturelles

¹⁷ Dans l'attente de l'opération Spirit.

2. Budget général - projection des recettes de fonctionnement

- ✓ La maîtrise de la fiscalité

Rappel des taux :

	TAUX DE 2024	TAUX DE 2025
TFB	44.46 %	44.46 %
FNB	102,07 %	102,07 %
TH	15.68%	15.68%

- ✓ Les produits de la tarification (ch. 70)

A noter que ce compte enregistre les remboursements de salaires de la CAPV sur les compétences eau, assainissement collectif et pluvial, le remboursement du salaire de l'agent du CCAS, les recettes issues des dépôts sauvages, etc.

- ✓ Impôts et taxes (chapitre 73) et dotations et subventions (chapitre 74) :

A la rédaction du présent rapport, ni les états fiscaux ni les montants des dotations ne sont connus.

La commune devrait percevoir la Dotation pour Titres Sécurisés (DTS) versée aux communes équipées de stations d'enregistrement de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

En synthèse :

Ces hypothèses conduisent globalement à 7 005 761,39€ de recettes de fonctionnement prévues en 2025 :

	RECETTES FONCTIONNEMENT			
	BP2024	CFU2024	BP2025	EVOL. CFU2024 BP2025
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (002)			610 981,62	610 982
ATTENUATIONS DE CHARGES (013)	48 800,00	94 441,61	44 000,00	-50 442
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT 042	355 000,00	350 785,60	360 500,00	9 714
PRODUITS DES SERVICES 70	452 760,00	380 005,88	433 248,77	53 243
IMPOTS ET TAXES 73	4 665 402,00	4 788 115,15	4 737 210,00	-50 905
DOTATIONS,SUBVENTIONS (74)	743 489,00	746 689,93	749 221,00	2 531
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	67 000,00	70 453,43	70 600,00	147
PRODUITS FINANCIERS (76)	0,00	614,42	0,00	-614
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	0,00	319,98		-320
TOTAL	6 332 451,00	6 431 426,00	7 005 761,39	574 335

3. Budget général - Projection des investissements 2025 et des financements

Les prévisions budgétaires intègrent les grandes orientations présentées plus haut (hors virement de la section).

DEPENSES INVESTISSEMENT				
	CA 2023	BP2024	CFU 2024	BP2025
SOLDE EXECUTION	1 002 609,48	979 744,92	979 744,92	
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT 040	286 779,85	355 000,00	350 785,60	360 500,00
EMPRUNTS ET DETTES 16	427 834,79	430 000,00	395 471,40	420 000,00
IMMOBILISATIONS INCOR 20	158 398,80	687 354,47	229 717,49	344 376,79
SUBVENTIONS 204	27 047,81		0,00	104 980,00
IMMOBILISATIONS COR 21	161 434,70	1 043 183,64	465 682,65	260 868,68
IMMOBILISATIONS EN COURS 23	728 330,15	4 332 840,67	3 422 209,45	2 410 994,06
TOTAL	2 792 435,58	7 828 123,70	5 843 611,51	3 901 719,53

RECETTES INVESTISSEMENT				
	CA2023	BP2024	CFU2024	BP2025
RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	76 425,81
VIREMENT DE LA SECTION 021	404 675,04	100 000,00		0,00
OPERATION D ORDRE 040		440 174,77	327 923,90	635 682,86
CESSION IMMO 024		150 000,00		
DOTATIONS 10	1 160 596,98	1 546 111,77	1 519 564,15	704 000,00
SUBVENTIONS 13	136 737,65	2 501 400,34	957 219,03	1 903 698,32
EMPRUNTS 16	0	3 090 436,82	3 151 650,00	
TOTAL	1 702 009,67	4 737 686,88	5 956 357,08	3 319 806,99

Annexes

E. Programmation pluriannuelle d'investissements prévisionnelle 2024-2027¹⁸

	INTITULE OPERATION	MONTANT TOTAL DE L'OPERATION TTC	PREVISIONS 2024	REALISE 2024	PREVISIONS 2025	PREVISIONS 2026	PREVISIONS 2027	SUBVENTIONS	SOLDE A CHARGE
DEPENSES TTC	OPERATION 1 COMPLEXE SPORTIF	3 516 404,40 €	2 716 098,67 €	2 554 062,31 €	461 175,13 €			1 790 505,50 €	1 725 898,90 €
	OPERATION 2 TOITURE JEAN AICARD	509 732,97 €	465 000,00 €	486 509,93 €	23 223,04 €			152 467,70 €	357 265,27 €
	OPERATION 3 TRAVAUX MUR GRAND PLACE	471 891,43 €	540 000,00 €	184 452,19 €	287 439,24 €			203 600,00 €	268 291,43 €
	OPERATION 4 TRAVAUX ECO ENERGIE ST EX	996 877,04 €	0,00 €		797 501,63 €	199 375,41 €		593 263,45 €	403 613,59 €
	OPERATION 5 TRAVAUX PIETONNIER AV BASTIDE	253 200,00 €	0,00 €		253 200,00 €			96 000,00 €	157 200,00 €
	OPERATION 6 TRAVAUX CONSOLIDATION BAR	520 000,00 €	0,00 €		520 000,00 €			130 000,00 €	390 000,00 €
TOTAL TTC		6 268 105,84 €	3 721 098,67 €	3 225 024,43 €	2 342 539,04 €	199 375,41	-	2 965 836,65 €	3 302 269,19 €

¹⁸ Au jour de la rédaction du ROB

F. Développement consacré à la structure et la gestion de la dette

Un encours total de 7 605 141€ au 31/12/2024 qui tient compte de l'emprunt relais (750K€). Si la commune rembourse l'emprunt relais grâce à la vente du terrain relatif à l'opération d'habitat collective avec Spirit, elle inscrira en investissement 1 170K€ de remboursement en capital.

Cette dette du budget principal est composée de 21 contrats d'emprunts.

En 2022, la commune a contracté un emprunt relais d'un montant de 750K€ pour une durée de 24 mois (jusqu'en avril 2024). Une demande de prorogation a été effectuée pour une durée d'un an et ce afin de faire face au retard sur l'opération relative à la vente des terrains.

Pour 2025, à ce stade, la préparation budgétaire ne nécessite aucun recours à l'emprunt.

La dette du budget principal est positionnée à 100% sur du taux fixe.

Extinction de la dette sur 5 ans :

BUDGET COMMUNAL

Date de la dernière échéance	Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	Prêteur	Montant du contrat	Durée en mois	Périodicité du capital	Compte du capital	Taux initial
Exercice 2027								
15/01/2027	001	SYMIELEC	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	7 505,93 €	24	annuelle	168758	0.00000 %
25/11/2027	2012001	INVESTISSEMENTS 2012	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	260 000,00 €	180	semestrielle	1641	5.11000 %
02/12/2027	00601537730	EMPRUNT POUR RD23 ET MARCEL PAGNOL	CRCAM PROVENCE COTE D'AZUR	100 000,00 €	120	trimestrielle	1641	0.82000 %
Exercice 2028								
23/08/2028	00003	INVESTISSEMENTS DIVERS	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	300 000,00 €	180	annuelle	1641	3.85000 %
13/11/2028	00601877816	INVESTISSEMENTS 2018	CRCAM PROVENCE COTE D'AZUR	295 000,00 €	120	trimestrielle	1641	1.06000 %
Exercice 2029								
12/09/2029	00004	INVESTISSEMENTS 2014	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	300 000,00 €	180	semestrielle	1641	3.17000 %
25/09/2029	002	INVESTISSEMENTS 2014	CAISSE D'EPARGNE	167 800,00 €	180	semestrielle	1641	3.10000 %
08/12/2029	00602346013	EMPRUNT REHABILITATION LA CAULIERE 2019	CRCAM PROVENCE COTE D'AZUR	340 000,00 €	120	trimestrielle	1641	0.61000 %

	2025	2026	2027	2028	2029
REMBOURSEMENT INTERETS	207 456,87	175 857,26	166 402,94	157 228,37	148 636,48
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	419 492,74	407 282,34	412 759,05	370 264,98	331 606,43
TOTAL ECHEANCE	628 974,61	585 165,60	581 188,99	529 521,35	482 271,91

G. Les indemnités des élus perçues en 2024

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernés : les communes (article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales. CGCT), les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) (article L.5211-12-1 CGCT), les départements (article L.3123-19-2-1 CGCT), les régions (article L.4135-19-2-1 CGCT).

Mandat	Nom	Prénom	Montants bruts des indemnités perçues en 2024 en euros
Maire	BOURLIN	Sébastien	29 299.80€
CAPV			12 919.68€
Conseiller municipal	BERAUD	Michèle	3 946.08€
Adjoint au maire	BOUYGUES	Christian	8 385.48€
Conseiller municipal	CHIARONI	Patrick	657.68€
Conseiller municipal	DRIS	Myriam	4 261.80€
Adjoint au maire	FERNANDEZ	Diane	8 385.48€
Conseiller municipal	GAUTIER	Patrick	3 946.08€
Adjoint au maire	GRANIER	Régis	8 385.48€
Adjoint au maire	LANG	Quentin	4 192.74€ fin en juin
Adjoint au maire	MICHEL	Anne-Marie	8 385.48€
Adjoint au maire	PELISSIER	Magali	8 385.48€
Adjoint au maire	PRANGER	Frédéric	8 385.48€
Adjoint au maire	SILVY	Gabrielle	8 385.48€
Conseiller municipal	VILLA	René Louis	3 946.08€